



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 03 juillet 2024

Date de convocation : 25 juin 2024
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Bertry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2024/60 portant avenant à la convention partenariale d'objectifs et de moyens de la structure d'accueil itinérante Ribambelle

Membres présents (51 titulaires et 1 suppléant) : PORTIER Carole, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, HENRIET Cécile (S), BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BRICOUT Frédéric, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, LEFEBVRE Bertrand, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, LEONARD Julien, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres excusés (5) : BASQUIN Alexandre, FORRIERES Daniel, QUEVREUX Patrice, DUDANT Pierre-Henri, SOUPLY Paul

Membres absents (9) : MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, TRIOUX COURBET Sandrine, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, GOURAUD Francis, RICHEZ Jean-Pierre

Membres ayant donné procuration (8) : BONIFACE Didier à POULAIN Bernard, COLLIN Denis à THUILLEZ Martine, DAUCHET Martine à RICHOMME Liliane, BONIFACE Patrice à JUMEAUX Stéphane, BASQUIN Etienne à RICHARD Jérémy, DAVOINE Matthieu à CLERC Sylvie, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, PAQUET Pascal à DEMADE Aymeric

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

2024/

Délibération 2024/60 portant avenant à la convention partenariale d'objectifs et de moyens de la structure d'accueil itinérante Ribambelle

La Maison Enchantée, dont la mission principale est l'accueil du jeune enfant assure la gestion d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant, sous la forme d'une structure itinérante, dénommée Ribambelle et située sur les communes de Beauvois-en-Cis, Bertry et Ligny-en-Cis.

Dans le cadre d'une amélioration des services proposés aux familles et pour donner suite à la baisse de fréquentation de la structure d'accueil Ribambelle, une plaquette de communication ainsi qu'un questionnaire à destination des parents a été rédigé et distribué aux familles afin de cibler et répondre aux besoins locaux.

Compte tenu de la restitution du questionnaire, la structure d'accueil Ribambelle a ajusté les horaires et jours d'ouverture comme suit :

- Lundi : 9h / 17h BEAUVOIS-EN-CIS
- Mardi : 9h/ 17h LIGNY-EN-CIS
- Mercredi : 9h/17h BEAUVOIS-EN-CIS
- Jeudi : 9h/17h BERTRY
- Vendredi : 9h/12h BERTRY

Également, la délibération n°2017-086 du 5 octobre 2017 précise que les fluides devront être refacturés à l'association par les communes. Le contrat peut directement être souscrit par l'association dans la mesure où une seule activité est exercée dans les bâtiments concernés. La CA2C prendra en charge les frais supplémentaires par le biais de la subvention de fonctionnement versée.

Les conventions d'objectifs et de moyens des structures « Petite Enfance » de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis (CA2C) ont été délibérées et adoptées pour une période de 4 ans le 12 janvier 2023 en séance du Conseil communautaire.

C'est pourquoi, un avenant à la convention pour la structure d'accueil itinérante Ribambelle relatif à ces modifications permettra l'actualisation des modalités de fonctionnement liés à la structure.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **D'APPROUVER les termes de l'avenant à la convention ;**
- **D'AUTORISER le Président de la CA2C à signer tous documents afférents au dossier.**

Annexe(s) -

[Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens de la structure itinérante Ribambelle](#)

<p>Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD</p>  <p><u>IMPORTANT – DELAIS ET VOIES DE RECOURS</u></p> <p>Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.</p>	<p>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 09/07/2024 Publication le 09/07/2024</p> <p>Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p>  
---	--



**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PARTENARIALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE LA
STRUCTURE D'ACCUEIL ITINERANTE RIBAMBELLE**

Entre

La communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, représentée par son président, Serge SIMEON,

Et

La commune de Beauvois-en-Cambrésis, représentée par son maire, Yannick HERBET,

Et

La commune de Bertry, représentée par son maire, Jacques OLIVIER,

Et

La commune de Ligny-en-Cambrésis, représentée par son maire, Julien LEONARD,

Et

L'association La Maison Enchantée, représentée par son président, Nicolas MACHUT.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant ajuste les horaires et jours d'ouverture de la structure d'accueil itinérante Ribambelle sur les communes de Bertry, Beauvois-en-Cambrésis et Ligny-en-Cambrésis comme suit :

- Lundi : 9h à 12h à Beauvois – 13h45 à 16h45 à Bertry
- Mardi : 9h à 17h à Ligny-en-Cambrésis
- Mercredi : 9h à 17h à Beauvois-en-Cambrésis
- Jeudi : 9h à 17h à Bertry
- Vendredi : 9h à 12 à Beauvois-en-Cambrésis (structure fermée le vendredi après-midi)

Également, ledit avenant précise que conformément à la délibération n°2017-086 du 5 octobre 2017, les fluides devront être refacturés à l'association par les communes. Le contrat peut directement être souscrit par l'association dans la mesure où une seule activité est exercée dans les bâtiments concernés. La CA2C prendra en charge les frais supplémentaires par le biais de la subvention de fonctionnement versée.

Article 2 : Incidences de l'avenant sur la convention initiale

Les autres clauses de la convention initiale restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

Article 3 : Effet et durée de l'avenant

Le présent avenant à la convention prend effet à compter du 8 juillet 2024.

Fait à Beauvois-en-Cambrésis, le

Le maire de Beauvois-en-Cis,

Le maire de Bertry,

Le maire de Ligny

Yannick HERBET

Jacques OLIVIER

Julien LEONARD

**Le Président de la
Communauté d'Agglomération,**

Le Président de l'association,

Serge SIMEON

Nicolas MACHUT

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2024_60
Objet :	Délibération 2024/60 portant avenant à la convention partenariale d'objectifs et de moyens de la structure d'accueil itinérante Ribambelle
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-07-03 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.2 - Aide sociale
Identifiant unique :	059-200030633-20240703-2024_60-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20240703-2024_60-DE-1-1_0.xml	text/xml	954 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2024.060.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20240703-2024_60-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	372.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	9 juillet 2024 à 08h43min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	9 juillet 2024 à 08h43min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 juillet 2024 à 08h43min01s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 juillet 2024 à 08h43min13s	Reçu par le MI le 2024-07-09